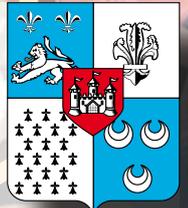


# Saint-Hélen

Édition du mois de novembre 2020 - N°101

## Merci !...

*De gauche à droite et de haut en bas: Mmes Marie-Thérèse Dufourmentelle, Valérie L'Hotelier, Renée Colas, Colette Junguené, Marie-France Caristan, Marie-Thérèse Roux, Florence Saudrais, Anne Durand, Gisèle Grison, Aurore Pau, Marie Fouéré, Christine Réhel, Yvonne Nivaille, Solène Samson, Soazic Le Routier, Monique Moreau, Marina Felin.  
Absentes sur la photo: Mmes Monique Boison, Irène Le Gall, Claudine Josselin, Anne-Cécile Durand, Josiane Rivière et Mme Chapon.*



# SOMMAIRE

- P 03 - Edito du maire**
- P 04 - Informations municipales**  
Comptes rendus des séances de conseil municipal
- P 08 - La vie communale**  
État civil 2020  
Cambriolages : conseils  
Détecteur de fumée  
Calendrier des Fêtes  
Infirmière libérale  
Marché de Producteurs  
Troc aux Plantes  
Urbanisme rappel des règles
- P 11 - Enfance**  
École Emilie & Germaine Tillion  
École Saint-Yves
- P 13 - Associations**  
Soleil et Sourires  
Les Coëtlutins  
Club de l'Amitié  
Évasion Hélénaise  
OGEK  
Amicale Laïque  
Joutes Nautiques  
Les Pécheurs des Quintaines
- P 15 - Travaux**  
Point sur les travaux  
Achat micro-tracteur
- P 15 - Dinan Agglomération**  
Jeu Concours Zéro Déchets
- P 16 - Jeunesse**  
Appel à projets jeunes de la MSA
- P 16 - Patrimoine**  
La Croix de l'Abbé Quinot
- P 17 - Infos Pratiques**  
Pont de Coëtquen  
Petites annonces  
Histoire de Saint Hélen  
Ramassage des sacs jaunes  
Penn'ty massage  
Masque pour les personnes en ALD
- P 18 - Article covid 19**



## Horaires de la Mairie

Pour toutes vos démarches, les services de la mairie sont ouverts aux jours et horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00	Fermé
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Tél : 02 96 83 21 55 • Courriel : [mairie@saint-helen.fr](mailto:mairie@saint-helen.fr)

Site internet : [www.saint-helen.fr](http://www.saint-helen.fr)

## Vous pouvez rencontrer les élus en mairie sur rendez-vous

**Marie-Christine PINARD** – Maire de Saint-Hélen  
[mairie@saint-helen.fr](mailto:mairie@saint-helen.fr)

**Olivier BOIXIERE** – 1<sup>er</sup> adjoint  
Finances, Urbanisme, Agglomération, Bâtiments, Agriculture, Mobilité, Villages & Patrimoine.  
[finances@saint-helen.fr](mailto:finances@saint-helen.fr) ou [urbanisme@saint-helen.fr](mailto:urbanisme@saint-helen.fr)  
Conseillers délégués rattachés :

**Jean-Michel JOURDAN** : mobilité, agriculture

**Olivier TREHEL** : urbanisme, entretien bâtiments, patrimoine

**Solène SAMSON** – 2<sup>ème</sup> adjointe  
Social, CCAS, Enfance, Relations avec les écoles, Services périscolaires, Communication, Associations.  
[social@saint-helen.fr](mailto:social@saint-helen.fr) ou [ccas@saint-helen.fr](mailto:ccas@saint-helen.fr)  
Conseillères déléguées rattachées :

**Laurence GABORIT** : relations avec les écoles, périscolaires, enfance

**Aurore PAU** : communication, associations

**Maël FELIN** – 3<sup>ème</sup> adjoint  
Travaux, Voirie, SIVOM, Forêt et Environnement, Sports et Jeunesse.  
[technique@saint-helen.fr](mailto:technique@saint-helen.fr)  
Conseillers délégués rattachés :

**Elie CHATTON** : SIVOM, villages

**Serge RIVIERE** : voirie, suivi des travaux

### Pour prendre rendez-vous

02 96 83 21 55 ou [mairie@saint-helen.fr](mailto:mairie@saint-helen.fr)

### Réunion de coordination de la municipalité

Maire, adjoints et secrétaire de mairie : tous les vendredis à partir de 17h30

### Les titulaires au conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION

Mme Marie-Christine PINARD, maire, Titulaire

M. Olivier BOIXIERE, 1<sup>er</sup> adjoint, Suppléant.

# ÉDITO



Bonjour à tous.  
Tout d'abord, j'espère que la **période estivale** s'est bien passée pour chacun d'entre vous,

malgré le contexte pandémique. A ceux qui ont pu prendre des vacances, qu'elles aient été reposantes et sereines. Et à ceux qui ont dû continuer de travailler, du fait des deux mois de confinement, qu'ils aient pu (*quand même*) avoir des moments de repos.

C'est dans ces conditions sanitaires très incertaines que la **reentrée** des élèves des écoles s'est opérée ; et elle s'est effectuée sans incident. Aussi, je tiens à remercier les équipes pédagogiques d'avoir permis cette rentrée délicate et aux parents pour leur compréhension.

La fin de l'année 2020 reste largement conditionnée à l'évolution du Covid 19, une deuxième vague (sans en connaître l'amplitude). A ce jour, nous constatons que le département des Côtes d'Armor est de plus en plus touché. Alors **RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES ET LE CONFINEMENT** ainsi que les décisions prises par le préfet en appui des obligations prises par l'Etat.

**Dinan Agglomération** : Les élections de l'exécutif de Dinan Agglomération ont eu lieu le 7 juillet 2020. Monsieur Arnaud Lecuyer a été élu président de Dinan Agglo, et 15 vice-présidents ont été mandatés sur différentes délégations. Pour que notre territoire (de Saint-Hélen, Pleudihen et La Vicomté) soit représenté sur les 5 principales commissions thématiques, avec les communes, nous nous sommes concertés et les 6 conseillers communautaires titulaires et suppléants de nos 3 communes participent aux commissions comme suit :

- Commission des finances, de l'Administration Générale et de la Prospective : Angélique RUCET (La-Vicomté-sur-Rance) / Véronique DEHLINGER (Pleudihen-sur-Rance)
- Commission du Développement du Territoire : Olivier BOIXIERE (Saint-Hélen)
- Commission de la Cohésion Sociale et de la Citoyenneté : Alain BROMBIN (La-Vicomté-sur-Rance)
- Commission de l'Aménagement du Territoire : Marie-Christine PINARD (Saint-Hélen)
- Commission des Ressources : David BOIXIERE (Pleudihen-sur-Rance)

De plus, j'intègre le conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal Dinan Cap-Fréhel, et le Syndicat mixte de portage du SAGE Rance-Frémur – Baie de Beausais. De son côté, Olivier BOIXIERE représentera la commune de Saint Hélen à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Nous nous efforçons de porter la voix de nos communes dans l'intérêt de nos collectivités.

**Commerce** : Le projet relatif à la revitalisation du commerce sur la commune se poursuit, avec une enquête à laquelle vous avez participé très largement, nous vous en remercions vivement. Nous partagerons les résultats de cette enquête ainsi que l'avancement du projet, dans le prochain bulletin.

**Marché de producteurs** : Quel plaisir d'aller faire son marché le samedi matin ! d'autant que nous avons accueilli avec beaucoup de plaisir de nouveaux commerçants et producteurs locaux. C'est un bel espace de rencontre et de convivialité, vous êtes nombreux à le témoigner. Faisons-en sorte, collectivement, de faire vivre ce marché en s'y retrouvant toujours plus nombreux !

De plus, un couple d'hélenais propose de créer une association "Aux amis du marché". Si vous êtes motivés, n'hésitez pas à joindre la mairie qui leur transmettra votre intérêt.

Rima la marchande de fruits vous propose également des légumes issus de producteurs locaux.

Enfin l'arrivée de la coquille Saint-Jacques a été fêtée sur le marché le samedi 10 octobre ; ce fut une grande réussite pour tous. Nous essaierons de renouveler ce type de temps forts très sympathiques... Et nous avons retenu le 14 décembre prochain pour un marché de Noël extérieur (selon autorisation sanitaire, bien sûr !), le marché restera ouvert pendant le confinement.

**Vœux** : D'ores et déjà, avec le Conseil Municipal, nous souhaitons vous convier le samedi 9 Janvier 2021 à partir de 11h à la Salle des Fêtes pour les Vœux de la municipalité ; vous y êtes tous cordialement invités.

Avec l'ensemble des élus, je tiens à vous apporter du réconfort dans cette période de crise sanitaire avec les difficultés économiques associées.

Sachez que nous sommes auprès de vous, à votre écoute.

Très cordialement.

Marie-Christine PINARD  
Maire



## Les comptes rendus des séances de conseil municipal :

### RÉUNION DU 10 JUILLET 2020

Tous présents sauf Mme Gwénaëlle MARTIN (procuration à Mme Martine BUGEAUD), Mme Aurore PAU (procuration à Solène SAMSON), Mme Laurence GABORIT (procuration à Monique MOREAU), Mr Jean-Michel JOURDAN (procuration à Olivier BOIXIERE).

Le procès-verbal de la séance précédente n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

#### 1 - ELECTIONS SENATORIALES DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

Nombre de votants : 15

Suffrages déclarés blancs : 3

Suffrages exprimés : 12

Une seule liste candidate est présentée aux suffrages.

Ont ainsi été désignés :

**Titulaires** : Mr Olivier BOIXIERE, Mme Marie-Christine PINARD, Mr Maël FELIN.

**Suppléants** : Mme Solène SAMSON, Mr Elie CHATTON, Mme Monique MOREAU.

#### 2 - DÉLIMITATION D'UN PÉRIMÈTRE SOUMIS À PRÉEMPTION

Madame le Maire explique à l'assemblée que du fait que la commune ne dispose pas de Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial, elle court le risque de mal maîtriser les opérations qui pourraient s'opérer sur son territoire dans ce domaine.

Après avoir donné lecture des articles du Code de l'Urbanisme se rapportant au sujet (L214-1 et R214-1), elle propose au conseil municipal que soit établi un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux. Le périmètre concerne la zone UAP (zone urbaine centrale à valeur patrimoniale) du PLUI actuel.

Elle indique que pour ce faire une procédure existe qui demande qu'un projet de délibération, accompagné d'un plan délimitant le périmètre de sauvegarde à instaurer soit soumis pour avis à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'instruire une telle procédure et de la soumettre aux instances sus indiquées afin d'instaurer dans les meilleurs délais un tel DPU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de Madame le Maire d'instruire une procédure de DPU au titre de l'article L214-1 du code de l'urbanisme et de le soumettre pour avis à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre des métiers et de l'artisanat.
- autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### 3 - MOTION SAUVEGARDE HOPITAL DE DINAN

Il y a un an, notre territoire constatait la fermeture inévitable et provisoire de la maternité de l'hôpital René Pleven de Dinan, portant le risque de disparition d'autres services. Par différentes initiatives ce territoire avait néanmoins montré son attachement fort à cet hôpital, en cohérence avec les engagements de l'Etat exprimés notamment le 9 avril 2019 au sénat, en réponse à une question posée alors par Michel VASPART.

**Un an plus tard, c'est en premier lieu une solidarité forte et une compréhension envers les personnels qu'il nous revient d'exprimer. Toutefois notre conviction pour l'avenir du territoire Dinannais n'a pas changé.**

Mais force est de constater que **l'hôpital de Dinan ne pourra continuer à exister qu'à plusieurs conditions**, qu'il nous appartient désormais d'obtenir par la mobilisation de tous :

- **d'une part un plan de relance pour l'Hôpital de Dinan**
- **d'autre part des évolutions législatives.**

**Ainsi, si la situation présente est incontestablement difficile, il est en revanche trop tôt pour renoncer à un futur souhaitable.**

Dès lors il est proposé au Conseil Municipal :

- de **RÉAFFIRMER** sa solidarité envers les personnels de santé après une année extrêmement difficile marquée de surcroît par la crise sanitaire liée à la COVID-19
- de **PRENDRE ACTE** de la possibilité d'une fermeture provisoire du fait des conditions actuelles, mais de rejeter le projet de Centre de Périnatalité de Proximité (CPP) ce qui entraînerait la fin définitive des accouchements à Dinan
- de **SOUTENIR** au contraire un autre futur souhaitable pour le territoire, tel que défendu avec force depuis des années : un hôpital de plein exercice à Dinan, avec une maternité accouchante pérenne,
- de **DEMANDER À L'ARS** d'assumer les ambitions réaffirmées pour ce territoire, par un plan de relance à la hauteur du besoin et de l'ambition relancée par le discours du 12 mars dernier relatif à la situation sanitaire de notre pays
- de **DEMANDER AUX PARLEMENTAIRES** d'élaborer et promouvoir des propositions de loi assurant la présence de médecins là où le service public les requiert, assortis de systèmes de rémunération équitables et viables.

# Infos municipales

- de **DEMANDER À L'ARS** de réévaluer, avec les représentants de notre territoire, la pertinence du découpage actuel des territoires hospitaliers.

## 4 - QUESTIONS DIVERSES :

**Indemnités des élus** : En réponse à la question de Mme Gwénaëlle MARTIN lors du dernier conseil, Mme Evelyne GUÉRY répond qu'aucune indemnité n'était prévue pour les conseillers municipaux et que la règle était bien convenue en ce sens. Monsieur Olivier TRÉHEL rajoute que lors du mandat précédent, ni lui, ni Olivier BOIXIERE n'avaient perçu cette indemnité.

**Vandalisme** : Madame le Maire informe l'assemblée que dans la nuit du 9 au 10 juillet des actes de vandalisme ont été commis dans l'école publique. Une plainte a d'ailleurs été déposée auprès de la gendarmerie et la déclaration a été faite auprès de notre assurance. Des actions de sécurisation seront à engager dans les prochains jours.

Mr Pascal BOURSICOT suggère que l'école ainsi que la mairie soient équipées d'une alarme comme le local technique.

Mr Olivier TRÉHEL indique que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine commission bâtiment.

**Personnel communal** : Monsieur Maël FELIN évoque les arrêts de travail de Mrs BEHAULT et PERCEVAULT et le recours à des contractuels.

**Inondation du 17 juin 2020** : Une réunion d'information aux sinistrés des inondations survenues le 17 juin dernier est organisée avec les personnes sinistrées le vendredi 10 juillet à 20H30.

## RÉUNION DU 3 SEPTEMBRE 2020

Tous présents sauf Mme Monique MOREAU (procuration à Mme Solène SAMSON), Mr Pascal BOURSICOT (procuration à Mme Gwénaëlle MARTIN).

Le procès-verbal de la séance précédente n'a soulevé aucune observation et est adopté à l'unanimité.

### 1 - COMMERCE : ACQUISITION DES MURS ET DU FONDS DE COMMERCE

Madame le Maire explique que la commune de Saint-Hélen s'est fixée comme priorité de redynamiser son bourg en y maintenant la présence d'une offre commerciale de proximité et diversifiée et en assurant un lien social avec les habitants. Le Bar « Au Bon Accueil » s'inscrit dans ce projet et Monsieur Éric LANCELLE, propriétaire, a fait savoir qu'il comptait céder son activité. C'est pourquoi, dans le souci de maintenir cette activité économique et dans le but de revitaliser le Bourg, Madame le Maire propose à l'assemblée d'acquérir ce bâtiment.

Monsieur LANCELLE a donné son accord verbal pour la vente du fonds de commerce à hauteur de 40 000 € et des murs à hauteur de 150 000 €. Aussi et conformément à l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'acquisition de ce commerce au prix total de 190 000 € (fonds de commerce 40 000 € et murs 150 000 €) hors frais de notaire
- Autorise Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

### 2 - COMMERCE : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT-DSIL

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de revitalisation du commerce local.

Ce programme repose sur deux phases : d'une part, le rachat du commerce existant (murs et fonds) et d'autre part la réhabilitation du bâtiment.

A l'issue de ces travaux, les murs et le fonds seront mis à disposition d'un nouveau commerçant dans le cadre d'un contrat de bail dérogatoire et le fonds de commerce rétrocédé à terme. Une étude préalable en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor sera menée.

Le plan de financement de ce projet se présente ainsi :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Acquisition	190 000 € HT	Etat DETR	45 000 €
Travaux	406 000 € HT	Département	50 000 €
Honoraires	40 000 € HT	EPCI	20 000 €
Etude CCI	9 375 € HT	DSIL	324 800 €
		Emprunt	125 000 €
		Loyer sur 5 ans	57 000 €
		Autofinancement	23 575 €
<b>TOTAL</b>	<b>645 375 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>645 375 €</b>

Aussi et après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble du projet de relance du commerce du Bourg
- Valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus
- Sollicite l'Etat via la DSIL, à hauteur de 80 % du montant total des travaux estimé à 406 000€ HT
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

# Infos municipales

## 3 - COMMERCE : AIDE DU DEPARTEMENT PLAN DE RELANCE

À l'issue de ces travaux, les murs et le fonds seront mis à disposition d'un nouveau commerçant dans le cadre d'un contrat de bail dérogatoire et le fonds de commerce rétrocédé à terme (3 ans maximum). Une étude préalable en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor sera menée.

Coût prévisionnel :

- Achat des murs 150 000 € HT
- Achat du fonds de commerce 40 000 € HT
- Travaux 406 000 € HT\*
- Soit un coût total de 596 000 € HT hors honoraires (40 000 € HT) et étude CCI (9 375€ HT)
- \*1ère tranche : 200 000 € HT concerne la remise en conditions d'exploitation de l'espace couvert par le commerce existant.
- \*2ème tranche : 206 000 € HT concerne l'espace complémentaire qui permettra de développer les activités définies par l'étude menée par la CCI

Aussi et après avoir pris connaissance de ce dossier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'ensemble du projet de relance du commerce du Bourg
- Valide le prévisionnel des dépenses d'investissement tel que présenté ci-dessus
- Sollicite le Conseil Départemental via le premier appel à projets Plan de relance, à hauteur de 25 % du montant total de la première tranche estimée à 200 000 € HT
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération

## 4 - COMMERCE : ETUDE CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de SAINT-HELEN s'est portée acquéreur du fonds de commerce du Bar "Au Bon Accueil" et souhaite encourager son développement. Dans le cadre de cette prestation, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-d'Armor propose de réaliser une étude de marché pour évaluer le potentiel de marché disponible pour le développement de ce commerce avec la réalisation d'un état de l'offre commerciale et l'estimation du potentiel de consommation et d'accompagner la commune dans le choix du repreneur

Coût total de cette étude : 5 850€ HT (3 150€ + 2 700€) soit 7 020.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## 5 - COMMERCE : CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'en application de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible de constituer un comité consultatif sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune dans lequel peut être associé des habitants de la commune.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil fixe la composition du comité consultatif pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal. Celui-ci doit être présidé par un membre du conseil municipal. Elle fait appel à candidature aux élus de la majorité et de la minorité. En sus de Monsieur Olivier BOIXIERE, les trois autres candidats élus à ce Comité sont Madame Aurore PAU, Monsieur Serge RIVIERE et Monsieur Olivier TREHEL.

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- De créer un comité consultatif intitulé "Commerce"
- De décider que le comité consultatif sera présidé par Monsieur Olivier BOIXIERE, Adjoint
- De décider que le comité sera composé des membre élus désignés ci-dessus et de citoyens se portant candidats suite aux appels à candidature. Le nombre de membres est limité à 12.

## 6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire rappelle que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les conseils municipaux de plus de 1 000 habitants ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré et après lecture du règlement, le conseil municipal, à l'unanimité :

approuve le règlement intérieur du conseil municipal afin de le rendre exécutoire et précise que chaque membre du conseil municipal sera destinataire d'un exemplaire du présent règlement.

## 7 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À LA CLECT

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération décidant :

- De créer la commission locale d'évaluation des charges transférées entre Dinan Agglomération et ses communes membres
- D'attribuer un siège titulaire et un siège suppléant à chaque commune membre de l'agglomération

# Infos municipales

- De fixer la date de réception des délibérations des communes procédant à la désignation de leur représentant au sein de la CLECT au 29 septembre 2020 au plus tard, par mail ([assemblees@dinan-agglomeration.fr](mailto:assemblees@dinan-agglomeration.fr)) ou au secrétariat du service des assemblées.

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées.

- Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission :
  - Conseiller titulaire : Olivier BOIXIERE
  - Conseiller suppléant : Jean-Michel JOURDAN

Propositions pour les diverses commissions :

Comité Unique de Programmation : Monsieur Olivier BOIXIERE,

Office du tourisme Dinan Cap Fréhel : Madame Marie-Christine PINARD

Syndicat Mixte de Coopération Intercommunale MEGALIS : Monsieur Olivier TREHEL

## 8 - INFORMATIONS LOCALES

### Acquisition d'un micro tracteur

Monsieur Maël FELIN informe l'assemblée de l'acquisition d'un micro tracteur et d'un broyeur auprès de Bernard Motoculture à BROONS pour un montant total de 32 000 €. Il reste un chargeur à installer au mois d'octobre.

### Aménagement cimetière

Monsieur Maël FELIN indique qu'une première réception a eu lieu en juillet : quelques petites réserves ont été recensées, la réception officielle est prévue au cours du mois d'octobre. La construction de l'abri pose quelques difficultés. En effet, l'architecte s'oppose au service urbanisme de Dinan agglo sur la nature de ce projet (mobilier urbain) et de ce fait, le permis de construire va devoir être à nouveau déposé. Le budget défini pour "l'aménagement du cimetière" le permettant, il est proposé de faire l'acquisition d'une stèle indiquant l'emplacement du jardin du souvenir.

### Pont de Coëtquen

Des fissures sont apparues sous le pont de Coëtquen sur la voie communale n°16. Une expertise va être réalisée avant tous travaux mais un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 3.5 tonnes a d'ores et déjà été pris.

### Information PLUI

Monsieur Olivier TREHEL informe les élus qu'une révision simplifiée du PLUI va débuter courant septembre pour une application en juillet 2021. Une information sera faite auprès des habitants.

### Formation des élus

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que des formations sont proposées par Dinan Agglomération. Les inscriptions se font en ligne.

### Bulletin

Un premier bilan a été fait : les résultats sont plutôt positifs. Il semblerait que les habitants apprécient de pouvoir lire les procès-verbaux.

### Repas des aînés

Madame Solène SAMSON informe l'assemblée que le traditionnel repas des aînés qui était prévu le dimanche 18 octobre 2020 est annulé en raison de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement (COVID 19).

### Rentrée scolaire

Madame Solène SAMSON rend compte aux membres du conseil du fonctionnement des écoles.

La rentrée s'est déroulée sans problèmes particuliers avec quelques contraintes dues au COVID.

À l'école publique et dans le respect des règles sanitaires, 2 entrées sont prévues : les maternelles par l'entrée principale et les primaires par l'entrée salle des associations.

À ce propos, Madame Martine BUGEAUD fait remarquer que cette deuxième entrée est très dangereuse compte tenu de la vitesse excessive et du manque de place pour circuler. Elle demande que cette entrée soit fermée. Monsieur Olivier TREHEL abonde dans ce sens dans l'attente de mise en place de protections. Madame le Maire se propose de revoir la Directrice de l'école pour lui en parler et revoir cette situation.

### Salle d'honneur

Madame le Maire informe que des travaux vont être entrepris pour rénover la salle d'honneur.

Ceux-ci pourraient être entrepris par les élus dans le cadre d'un chantier participatif. Un architecte d'intérieur pourrait intervenir pour des conseils.

### Masques

Distribution de masques pour les collégiens et lycéens samedi 5 septembre 2020.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Gwénaëlle MARTIN souhaite connaître le bilan de l'accueil de loisirs de cet été.

Madame Solène SAMSON indique que le bilan n'est pas encore réalisé et sera partagé au conseil municipal.

### ETAT CIVIL 2020

#### Naissances

13 janvier	Hugo PICHON
13 février	Louna LAUNAY
26 juillet	Anouk TURPIN-GUIBERT
27 juillet	Soriane MALLET AUFRAY
1 <sup>er</sup> août	Ilann RULLIER LE LIVEC

#### Mariages

11 juillet	Romarc SIMON et Emilie DESCHANDELIERS
11 juillet	Gilles COLAS et Thi NGUYEN
31 juillet	Joseph de LAPASSE et Béatrice LE CONTE
8 août	Yves DETHIER et Véronique TOKARSKI
14 août	Pascal GUILLOIS et Houng CHEA
2 septembre	Bastien LONCLE et Coralie PEUVREL
26 septembre	Emmanuel EON et Cindy PELLAN

#### Décès

1 <sup>er</sup> mars	Gisèle PARIS épouse HERVY
4 mai	Annick MEHEUST épouse PIGUEL
28 juillet	Jean-Claude PERQUIS

### Détecteur de fumée

Samedi 5 septembre vers 3h30 du matin un incendie s'est déclaré chez Pascal et Yannick Roulle domiciliés 4 la Feuillée. Le feu avait pris dans le sous-sol (défaillance d'un congélateur). À l'arrivée des pompiers le sous-sol et le rez-de-chaussée étaient enfumés. M. Roulle a été emmené à l'hôpital de Dinan car il avait inhalé de la fumée.

Heureusement les dégâts ont été minimes. Le sous-sol était équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF). L'alarme a réveillé Pascale et Yannick. Ce dernier a eu le réflexe de couper le compteur électrique et de fermer toutes les portes du sous-sol où des véhicules étaient garés.

Cet incident permet de rappeler la réglementation sur les détecteurs de fumée : la loi n° 2010-238 du 9 mars 2010 rend obligatoire l'installation d'au moins un détecteur normalisé dans le logement (de préférence, dans la circulation ou le dégagement desservant les chambres). Le propriétaire doit par ailleurs s'assurer de son bon fonctionnement lors de l'état des lieux, si le logement est mis en location, même à titre saisonnier. Toutefois, seul l'occupant du logement (propriétaire ou locataire) doit veiller à l'entretien, au bon fonctionnement et assurer le renouvellement du dispositif (procéder au changement des piles et à des tests réguliers, etc.).

**Pour plus d'information vous pouvez aller sur les sites internet suivants :**

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19950](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19950)  
[www.anil.org/analyses-juridiques/](http://www.anil.org/analyses-juridiques/)

Alors pensez-y. Le détecteur de fumée permet de sauver des vies



### Cambriolages

**Conseils pour prévenir les actes de délinquance**

**Comment se protéger dans les résidences**



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération "tranquillité vacances", signalez votre absence à la gendarmerie locale.

- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

**Protéger son habitation :**

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Equipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti-dégondage...). Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volets...).

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseur d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

**Si vous êtes tout de même victime :**

Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

Testez le niveau de protection de votre habitation

**En savoir plus sur :**  
[www.referentsurete.fr](http://www.referentsurete.fr)



## Vie communale

### Calendrier des Fêtes 2020

(Sous réserve des conditions sanitaires)

Dates	Manifestations	Lieux
14 et 15 novembre	Esclaff'jeux Amicale laïque	Salle des fêtes
21 novembre	Tartiflette OGEC	Salle des fêtes
11 décembre	Arbre de Noël École Publique Amicale Laïque	Salle des fêtes
16 décembre	Repas de Noël Club de l'amitié	Salle des fêtes
17 décembre	Goûter de Noël APEL	Salle des fêtes

### Infirmière Libérale

**Ouverture d'un Cabinet Infirmier Libéral le 03/11/2020**  
Mme Chauvin Sonia, Vicomtoise depuis 2006, Infirmière Diplômée d'Etat depuis 2004, vous informe de la création de son cabinet infirmier libéral à l'adresse suivante :

**3 rue des avoies à Saint-Samson-sur-Rance**  
(à l'entrée de la zone artisanale)

Son champ géographique d'intervention à domicile sera sur les communes citées ci-après :

**La-Vicomté-sur-Rance, Saint-Hélen,  
Pleudihen-sur-Rance, Saint-Samson-sur-Rance,  
Pleslin-Trigavou, Taden.**

Les soins prodigués au cabinet seront sur rendez-vous en appelant au : **02.96.80.41.16**

Mme Chauvin pratique les tests COVID.

Le soin se déroulera dans le véhicule du patient, sur le parking du cabinet par mesures préventives.

Pour permettre l'accès aux soins pour les patients ne pouvant se déplacer chez leur médecin, Mme Chauvin s'est dotée d'un logiciel permettant la téléconsultation depuis le domicile du patient.

### Le Marché de producteurs

**Du nouveau sur notre Marché depuis samedi 15 Octobre 2020 :**

- Du bon pain au levain fabriqué par Léa "Du fournil du Tourne'sole"
- Et du fromage de chèvre Bio au lait cru de chez Jérôme Grandais "Croti'chèvre de Miniac Morvan". Il sera présent les premiers et troisièmes samedis de chaque mois.

Et bien sûr, vous trouvez toujours des fruits et légumes, des crêpes et galettes, du poisson pêché dans la nuit et des plats à emporter...

Samedi 10 octobre 2020, le comité des fêtes de Saint Hélen a organisé une animation "Coquilles Saint Jacques". Les marins pêcheurs ont ainsi pu proposer à la vente des noix de Saint Jacques grillées sur lit de poireaux,



- Martine nous a régalé avec des galettes au noix de Saint Jacques.
- M. Montembault, traiteur, quant à lui proposait des verrines à la dégustation.

Cette animation a rencontré un franc succès, et a été appréciée de tous. C'est pour cette raison que l'opération sera reconduite prochainement.

**Prochaine animation :**  
**"Coquilles Saint Jacques et Marché de Noël"**  
**Samedi 14 décembre !**



#### Premier troc le 5 décembre !



Sur le marché vous pourrez troquer des boutures, acquérir de nouvelles plantes, renouveler votre stock de graines ou tout simplement échanger des conseils sur le jardinage selon les saisons.

**Nous continuons à chercher de nouveaux producteurs locaux pour enrichir notre offre.**



Mme Jessica NOSLIER

**Stéphane Traiteur**

Montembault  
Stéphane & Aurélie

72, Les Petites Landes - Léhon

◆ 07 88 73 88 82 - 06 38 54 65 50 ◆

#### Armement Henri Chasle

14 rue de la Marne  
35000 • Saint Malo

**06 69 56 10 15**

chasle.henri@gmail.com

Pour que les marchés de nos campagnes perdurent il faut continuer de s'y rendre et d'entretenir ce lien qui a été créé. Restons fidèles au marché, où la convivialité est présente et où des relations privilégiées existent entre les vendeurs et les acheteurs. **Nous comptons sur vous !**

## Urbanisme 2020

Suite à la mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) les noms des personnes ne sont plus mentionnés dans le tableau des permis de construire et déclarations préalables.

### Permis de construire accordés

14 La Feuillée	Maison individuelle
16 La Tiolais	Préau + abri de jardin

### Déclarations préalables accordées

3 Impasse Jules Verne	Préau
2 Impasse Jules Verne	Véranda
4 La Gouhardière	Extension habitation
1 Allée des Pervenches	Terrasse + ouvertures
27 Le Plessis Gestil	Ouvertures
3 Impasse Jules Verne	Véranda
2 Lotissement du Manoir	Clôture
20 Lotissement La Houssais	Véranda
4 Lotissement du Manoir	Clôture
1 Allée des Lilas	Clôture

### Déclarations préalables accordées suite

7 Rue Charles Baudelaire	Carport + abri + ouvertures
6 Impasse Georges Sand	Abri de jardin
32 Hameau de La Ganterie	Panneaux photovoltaïques
2 Impasse Victor Hugo	Carport
1 Le Gage	Ouvertures
12 Trévallon	Ouvertures
21 Les Vallées	Ouvertures + escalier extérieur
1 Impasse George Sand	Clôture
24 Lotissement Les Vignes	Clôture
3 Le Plessis Gestil	Ouvertures
3 La Coupaudais	Ouvertures
2 Les Fouasses	Clôture
1 Le Bois du Rocher	Clôture

### RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont **soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation**. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en **infraction** avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

**LA PROCEDURE A SUIVRE** : La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une **demande de permis** (permis de construire, d'aménager...) ou une **déclaration préalable de travaux**.

Tous les dossiers déposés à la mairie sont transmis à Dinan Agglomération pour instruction.

C'est l'avis du service instructeur (Dinan Agglomération) qui détermine l'avis favorable ou défavorable de la demande de PC (permis de construire), DP (déclaration préalable) ou CU (certificat d'urbanisme). Toutes les demandes sont également transmises au contrôle de légalité à la Sous-Préfecture.

**UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP)** est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour :

- l'extension d'un bâtiment existant : par exemple une surélévation ou la création d'une véranda
- des travaux modifiant l'aspect extérieur : création ou changement d'une ouverture (porte, fenêtre, velux) / changer des volets (matériau, forme ou couleur) / changer la toiture/ ravalement de façade/ clôture...
- des constructions nouvelles : une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation et a une emprise au sol ou surface de plancher supérieure ou égale à 5m<sup>2</sup>. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un car port, un garage...
- le changement de destination d'un bâtiment qui consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment.

**LE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)** est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie de la commune où se situe votre projet. Il concerne :

- les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol.
- les bâtiments existants pour des travaux d'extension ainsi que le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade.

Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

**LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU)** est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1er donne les règles

d'urbanisme sur un terrain donné, le 2e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

### ACTIONS ET SANCTIONS

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Le maire est tenu de faire verbaliser les infractions d'urbanisme, en sollicitant, si besoin, l'avis de la Direction Départementale des Territoires. Soit l'infraction peut être constatée depuis la voie publique ou une voie privée et les agents réalisent les constatations depuis cette voie ; soit il est nécessaire d'entrer sur le terrain privé, les domiciles peuvent être visités par les agents, entre 6h et 21h et avec l'assentiment de l'occupant. Ils procèdent à un constat.

Les sanctions en cas d'infractions d'urbanisme peuvent s'avérer très lourdes. En effet, le fait d'exécuter des travaux en infraction « est puni d'une amende comprise entre 1 200€ et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas d'une construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6 000€ par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable (...) soit, dans les autres cas, un montant de 300 000€. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie, un emprisonnement de 6 mois pourra être prononcé (...) » (article L.480-4 du Code de l'Urbanisme). Ces peines peuvent être prononcées à l'encontre des propriétaires, des utilisateurs du sol, des bénéficiaires des travaux, des architectes, des entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution des travaux. (Source : La lettre du Maire – n°2140 – 7 juillet 2020) Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du Code de l'Urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du Code de l'Urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la mairie au 02.96.83.21.55 ou via l'adresse [urbanisme@saint-helen.fr](mailto:urbanisme@saint-helen.fr), le service urbanisme de Dinan Agglomération au 02.96.87.14.14 ou consulter le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) » (rubrique Logement – Urbanisme – Autorisations d'urbanisme).

## Enfance

### École Publique Émilie et Germaine Tillion

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier les élèves de l'école publique Emilie et Germaine Tillion ont retrouvé le chemin de l'école. De nouveaux élèves ont été accueillis et nous comptons 113 élèves répartis dans 5 classes de la maternelle au CM2.

L'équipe enseignante reste inchangée : Madame Corinne Calvé Directrice et enseignante en classe de TPS/PS/MS, Madame Sylvia Charpentier en classe de GS, Madame Isabelle Daneau en classe de CP/CE1, Mr Franck Gilbert en classe de CE1/CE2, et Madame Marion Poirier en classe de CM1/CM2.

Mesdames Sabine Siegler et Véronique Jourdan comme ATSEM, Mesdames Guillemer Marie, Dial Karine, Bachelet Emile et Mr Hervé Christophe comme AVS.

En cette rentrée, nous appliquons toujours un protocole sanitaire renforcé, pour cette raison nous avons mis en place 2 entrées et sorties différenciées pour les élèves et les parents.

Nous mettons tout en œuvre dans l'école pour préserver la santé des élèves et des personnels.

Des projets pédagogiques sont en cours d'élaboration : projets musique avec les intervenants du Kiosque (école de musique de Dinan), projet danse, projet de construction d'un cabane à lire dans la cour de récréation, projet de création d'un ENT (espace numérique de travail) pour l'école, classe de voile pour la classe de CM1/CM2...

Le 17 septembre les élèves des classes

de GS, CP/CE1, CE1/CE2 et CM1/CM2 ont assisté à un spectacle musical proposé par la Mairie.



Ce moment a été très apprécié par les enfants et les adultes accompagnateurs. Des sorties pédagogiques seront aussi programmées au cours de l'année : théâtre, cinéma, visites de musées...

Cette rentrée s'est bien déroulée, nous souhaitons que l'année scolaire soit sereine et moins perturbée que la précédente.

### École Saint-Yves

#### Rentrée sereine pour l'école Saint-Yves

Lundi 31 Août, jour de pré-rentrée pour les enseignantes afin de préparer sereinement la rentrée des enfants le Mardi 1<sup>er</sup> septembre.

L'équipe a accueilli deux nouveaux membres, Laurine Prodhomme (Asem) qui assistera Delphine Saint-Martin en GS et CP ainsi que Karine Gaultier aux côtés de Anne Gaudiche directrice en décharge le vendredi avec les CE1 CE2. Le reste de l'équipe reste inchangé : Valérie Willain et Stéphanie Boixière (asem) en TPS PS ET MS et Silvia Grueau en CM1 CM2.



L'effectif à ce jour est de 86 élèves. Les arrivées et sorties des élèves sont revenues à la normale ; seule l'heure de sortie a changé, ils quittent désormais l'école à 16h30.



Les enfants gardent cette habitude du lavage de mains dès que nécessaire. Pour les parents, le port du masque est fortement recommandé aux abords de l'école et obligatoire dans l'enceinte de l'établissement.

Cette année, les élèves seront amenés par diverses actions et découvertes à être acteurs de l'éco - citoyenneté, c'est le thème retenu pour cette année scolaire.

L'équipe enseignante souhaite à tous une bonne année scolaire.

Anne Gaudiche Directrice.

### École St-Yves - Sortie Maison de la Rance

Dans le cadre d'un projet avec La Maison de la Rance, la classe de GS-CP participe à trois matinées dont l'objectif est de sensibiliser les élèves à la protection des arbres et des paysages : l'arbre, la haie, la forêt et ses habitants sont autant de thèmes que les enfants aiment.

A chaque sortie, l'animateur, Laurent Chataignère propose des activités captivantes, des histoires intrigantes qu'affectionnent les enfants de cet âge. Ils savent déjà bien des choses mais grâce aux ateliers proposés ils

découvrent et s'émerveillent ! Ainsi, ils ont pu dessiner des arbres sans utiliser un seul crayon !

Tout était dans la nature autour d'eux : la terre pour le tronc, des feuilles spécifiques pour le vert du feuillage.

C'est aussi l'occasion d'enrichir leur lexique : ce qui compose un arbre, le nom des arbres et de leurs fruits, les animaux et leur mode de vie dans la forêt ...

Equipés de leurs bottes, les élèves prennent plaisir et c'est déjà beaucoup !



### École St-Yves - Nid de Coucou

Jeudi 17 Septembre la mairie a offert grâce à l'aide du département un Spectacle de la compagnie Nid de coucou.

L'Association Les Productions Nid de Coucou est née il y a quinze ans.

Au départ, elle produit ou co-produit les spectacles créés par le duo Nid de Coucou.

Mais qui sont ces drôles d'oiseaux ? Raphaëlle Garnier et Jean-Marc Le Coq inventent sur scène et sur disques ou livres-cd des univers bien à eux.

ils promènent leur musique enjouée dans les forêts de l'enfance.

Ce spectacle a été proposé aux enfants des deux écoles de la grande section aux CM2. Sur des rythmes amusants de Jazz, swing Manouche.

Sur scène Raphaëlle Garnier au chant et à la trompette, Jean-Marc Lecoq à l'accordéon, Claudius Dupont à la contrebasse et Gérard à la guitare.

Ils ont raconté aux enfants l'histoire d'amour de Django Reinhardt qui s'en va "à bicyclette" et finit par se marier sur le rythme de "c'est magnifique" de Luis Mariano. La représentation fut appréciée par tous, les enfants et enseignants ont trouvé ce moment de partage ressourçant. Les artistes ont apprécié la réaction enjouée des enfants.



### École St-Yves - Écoliers Écolo

Dans le cadre de notre projet d'année "Devenir un acteur éco-responsable", nous avons organisé une première action "nettoyage de notre commune" pour tous les élèves de l'école St Yves le mardi 6 octobre.



Les élèves de TPS PS MS et CM ont nettoyé le stade et ses abords, pendant que les GS CP et les CE étaient à l'étang des Quintaines.

Pour marquer cette journée "écoliers écolo", tous les participants étaient invités à venir habillés en vert !

Au retour de notre périple, nous avons pesé les déchets de nos 4 sacs : 5.7kg...

Chacun compare et évalue que cela équivaut à presque 6 boîtes de sucre ou 6 paquets de farine, c'est beaucoup quand même !

Nous sommes motivés pour continuer et surtout faire attention à notre cour d'école.

### École St-Yves Rencontre UGSEL

La météo ne nous ayant pas permis de vivre ce temps de sport dehors le vendredi 26 septembre, nous nous sommes mis à l'abri dans la salle des fêtes le vendredi suivant, 2 octobre !

Au programme, un temps dans la matinée pour vivre un temps de sport tous ensemble (les 4 classes) sous l'égide de l'UGSEL puisque nous y sommes affiliés : tout au long de l'année, des packs de sport ainsi que des interventions d'un animateur qui auront lieu au printemps pour promouvoir le sport à l'école.

Pour ce temps fort, une chorégraphie préparée par les enseignantes sur la chanson de Soprano "le coach" et un grand jeu de course et de coopération : haut les tours, après avoir fait une course en équipe et en relais pour récupérer du matériel, les enfants devaient tous ensemble monter la plus haute tour. Elles ont été ensuite mesurées et tout le monde a été applaudi! Un temps toujours apprécié des élèves qui permet de faire coopérer petits et grands.



Depuis la rentrée, la classe des CM de l'école Saint-Yves de Saint-Hélen prépare le CROSS du collège qui a eu lieu ce vendredi 16 octobre 2020 à Plouër-sur-Rance. Quelques écoles du secteur, Pleudihen sur Rance, Plouer sur Rance et Pleslin, ont également participé à cette course qui s'est déroulée au stade de Plouer sur Rance. Les élèves étaient ravis de vivre cette manifestation qui a lieu tous les ans.

## Associations

### Association Soleil et Sourires

Créée en 2008 à l'initiative de madame Courtois, l'association a pour but de visiter des personnes isolées, âgées ou malades, afin de maintenir un lien social, affectif en étant à leur écoute.

Nous sommes 17 bénévoles à rayonner sur les communes de Pleudihen-sur-Rance, La-Vicomté-sur-Rance et Saint-Hélen.

Les visites sont gratuites et chaque bénévole s'organise suivant le temps qu'il peut donner et le nombre de personnes qu'il peut visiter.

Nous accueillons volontiers de nouvelles et nouveaux bénévoles et nous sommes également disponible pour vous rendre visite.

Nous avons parmi nos bénévoles une personne anglaise qui se propose de visiter ses compatriotes qui en éprouveraient le besoin.

Nous nous réunissons, à tour de rôle sur chacune des 3 communes, toutes les 6 semaines environ pour faire le point.

Pour tout contact, s'adresser à la présidente :  
Mme Thérèse Gabillard au 02.96.83.20.75



### Les Coët'Lutins

Après consultation de nos adhérentes nous n'avons pas repris nos rencontres mensuelles à la Maison des Lutins.



Par contre nous avons mis en place de nouveaux rendez-vous à la Ferme de Kémo. Les enfants ont donc pu profiter des dernières belles matinées d'automne ensoleillées pour aller à la rencontre des animaux.

En ces moments difficiles nous continuons à espérer des jours meilleurs.

### Club de l'Amitié



Très chers amis et adhérents du club de l'amitié de St Helen. Le bureau ne vous oublie pas, mais la crise sanitaire dont on ne connaît pas l'aboutissement, nous prive de toutes les bonnes choses dont nous étions habitués ensemble.

Nos activités festives sont à l'arrêt, et il n'y aura pas de repas de Noël du club cette année 2020.

Nous vous retrouverons tous et toutes dès que les conditions sanitaires le permettront. En attendant des jours meilleurs, nous vous souhaitons santé et bonheur.

Colette, Jean-Charles, Régis

### Tartiflette École Saint-Yves

Vente de parts de tartiflette à emporter.

Organisée par l'OGEC Saint-Yves.

Samedi 21 novembre 2020 à partir de 17h. Part de tartiflette et dessert : adulte 10€, enfant 5€ (jusqu'à 12 ans).

Réservations par téléphone avant le 19 novembre au : 06 79 81 02 94.



### L'Évasion Hélenaise

Après notre repas de janvier 2020 nous avons comme toutes les autres associations mis nos activités en sommeil au vue de la situation de la crise sanitaire. Nous avons toutefois effectués quelques sorties estivales le dimanche tout en respectant les gestes barrières.

Cette année ne nous a pas permis d'effectuer notre weekend de la pentecôte, mais celui-ci sera reporté en 2021, nous irons visiter la région de Saint Julien de Concelles au sud de Nantes.

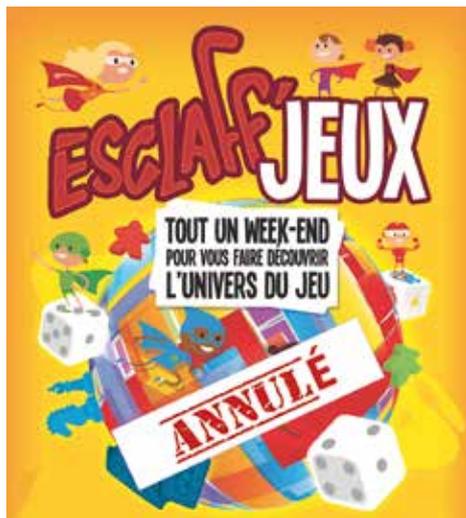
Le 15 janvier 2021 aura lieu l'assemblée générale de l'association et notre traditionnel BOURGUIGNON le 6 février 2021.



La section tout terrain réfléchit à l'organisation d'une course sur prairie (motos et quads). Nous vous informerons de cette manifestation dans un prochain bulletin municipal.

## Associations

### Amicale Laïque



Les mois se suivent et se ressemblent avec la présence permanente de la crise sanitaire et son flot incessant d'informations contradictoires, de réglementations, de décrets, de protocoles, d'interdictions, d'autorisations, de limitations, de sanctions qui occupent désormais nos vies personnelles et professionnelles.

Dans les villes et les villages, les associations font le maximum pour

continuer à fonctionner malgré les difficultés.

Pour l'Amicale Laïque, cette année 2020 sera presque une année blanche puisqu'après l'annulation des Esclaffades, il nous a semblé raisonnable de ne pas nous lancer dans la préparation des Esclaff Jeux.

Seuls les ateliers de Yoga, de Taïchi de Gymnastique continuent de fonctionner avec Bernard Gaudin.

Notre Assemblée Générale, prévue initialement en mars, s'est tenue le vendredi 16 octobre avec la présence de Mesdames Solène Samson, adjointe à la Vie Associative et Aurore Pau, conseillère municipale. Les bilans moraux et financiers ont été approuvés et il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Ont été élu(e)s ou ré-élu(e)s : Aubert Annick, Aubrée Youna, Bugeaud Martine, Bouloy Coline, Briot Annie, Donio Yveline, Gillet Sandrine, Guédé Annie, Lorre Laurence, Lucas Aurélie, Martin Gwénaëlle, Massé Corinne, Mousset Pascale, Spinnewijn

Cathelyne, Léonard Dominique, Lesage Raphaël, Perrin Pascal.

Les membres du bureau seront désignés prochainement.



Prochain rendez-vous si la situation le permet : Les Pucés Couturières et Loisirs Créatifs le dimanche 31 janvier.

### Joutes Nautiques



Depuis 2003, Le Kiwanis Dinan-pays de Rance organise les joutes nautiques dans le port de Dinan-Lanvallay. Cette journée est au profit de l'enfance en difficulté.

L'équipe se compose au minimum de six rameurs, un joueur, et un chef d'équipe.

Pour la partie financière, nous avons pu compter sur le soutien de la municipalité de St Hélien à hauteur de 100 €, et sur les dons d'entreprises locales à hauteur de 400 €.

■ **12** : nombre de sportifs retenus pour notre première participation. Le recrutement des sportifs a été réalisé pour qu'il y ait un maximum de villages Hélenais représentés. C'est aussi une manière d'intégrer de nouveaux arrivants à la vie de la commune et d'apprendre à se connaître.

■ **1** : nombre de participation, mais aussi nombre de victoire. 2019, fut notre première participation et elle s'est conclue par la victoire du prix de la convivialité et la somme de 100€. Notre participation à cette journée a pu se faire suite au désistement d'une équipe.

■ **5** : nombre de sponsors locaux qui nous ont aidé, et nous ont permis de participer.

Nous sommes toujours à la recherche de sponsors pour les prochaines années.

Grâce à notre victoire du "prix de la convivialité", nous avons remporté la somme de 100 €, que nous avons remis à "La maison Escargot" de Plédéliac.

"La maison Escargot" est une structure pour les enfants en situation de handicap âgés de 3 à 18 ans et a pour but de guider cette population le plus possible vers l'autonomie. Cette structure a pour ambition de grandir et de créer une classe de jeunes adultes de 18 à 25 ans.

La maison Escargot ne reçoit aucune aide de l'État et ne fonctionne qu'avec des fonds privés.



## Associations

### Les pêcheurs des Quintaines

Malgré la crise sanitaire, les pêcheurs ont été nombreux à profiter de l'étang cette année.

Le dernier lâcher a eu lieu le 10 octobre proposant 70 kg de truites de 500 gr à 1,5 kg.

L'étang fermera le samedi 31 octobre au soir pour permettre l'alevinage de poissons blancs et ouvrira le 6 mars 2021 pour une nouvelle saison.

Le Président ainsi que tous les membres du conseil d'administration vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.



## Les travaux sur la commune

### Point sur les travaux

- Suite aux inondations de juin dernier des travaux sont en cours dans le secteur situé entre Trevallon et Le Gage. Le réseau d'eaux pluviales est en très mauvais état, il nous faut changer de nombreux tronçons.
- Les travaux du cimetière sont terminés, seul l'abri couvert, situé sur le parking, n'est pas terminé.
- Suppression de la haie autour du terrain de foot : Les travaux ont été réalisés début octobre. Nous avons pris la décision de supprimer la haie car elle était vieillissante et compliquée à entretenir. Une nouvelle haie sera plantée au printemps prochain en lieu et place de celle existante, nous allons en profiter pour changer le filet Pare-ballon.

### Achat d'un micro-tracteur

Le nouveau tracteur vient remplacer l'ancien (qui avait presque 40 ans) qui nécessitait beaucoup d'entretien.

Ce modèle est de plus petite taille et donc plus adapté aux opérations d'entretien des employés communaux.

Il est équipé d'un broyeur d'herbe et d'un godet pour le chargement. Cet achat était une demande forte de l'équipe technique. Nous sommes en réflexion sur l'achat d'autres outils adaptables.



## Dinan Agglomération

### Jeu concours "Mes astuces zéro déchet"



Dinan Agglomération organise du 12 octobre au 23 novembre 2020, dans le cadre de la Semaine Européenne de la réduction des déchets un jeu concours ouvert aux habitants, établissements scolaires, EHPAD, et entreprises situées sur le territoire de Dinan Agglomération.

La participation consiste en la prise d'une photo ou vidéo illustrant un geste de réduction des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, les animaux, la réparation, le réemploi, l'achat responsable, les couches lavables...).

L'inscription se fait par mail à "dechets@dinan-agglomeration.fr", avec en intitulé : "Concours : Mes astuces zéro déchet", et en pièce jointe le formulaire de participation complété et votre production sous forme d'un lien vers la plateforme <https://wetransfer.com>.

Règlement et détail sur le site internet de Dinan agglomération (<https://dinan-agglomeration.fr>)

## Jeunesse

### L'Appel à Projets Jeunes de la MSA : Mieux vivre en milieu rural



L'APJ soutient les jeunes qui s'engagent pour réaliser des actions sur une ou plusieurs communes rurales.

Il s'adresse à des groupes constitués d'au moins trois jeunes âgés de 13 à 22 ans, assurés à la MSA ou vivant en milieu rural. Les actions devront se dérouler sur le département et concerner un des trois domaines suivants : culture, santé ou vivre ensemble.

Les groupes sélectionnés reçoivent des bourses pour mener à bien leurs projets, et ils peuvent même être choisis pour concourir au niveau national !

#### Comment participer ?

Dossier de candidature et règlement à retirer auprès de votre MSA ou à télécharger sur le site de la MSA d'Armorique dans la rubrique : Votre MSA/Événements/La MSA et les jeunes.

Les dossiers de candidature sont à adresser à la MSA d'Armorique pour le 18 décembre 2020.

#### Pour plus de renseignement, contactez :

- Annie BERTRAND 06 73 98 17 57
- Sandrine MARC 06 85 07 56 85
- Jean-Paul JAFFRES 06 72 87 13 58

## Patrimoine de Saint-Hélen

Nous vous proposons une nouvelle rubrique au bulletin municipal pour découvrir ou re découvrir le patrimoine de la commune.

Si vous êtes intéressé par le thème du Patrimoine hélennais, n'hésitez pas à vous faire connaître à la Mairie pour participer à son inventaire. Nous aimerions pouvoir identifier ces vestiges du passé, leurs histoires... Tout un programme !

Sur ce numéro, nous aborderons la Croix de l'abbé Quinot ou Croix Quinot. Et dans les prochains numéros, nous pourrions évoquer la motte castrale de Coëtquen ou encore l'allée couverte du Bois du Rocher... et encore beaucoup d'autres points remarquables.

### Alors... connaissez-vous "La Croix de l'abbé Quinot" ?

Cette Croix se dresse sur la route menant du Plessis Gestil à l'étang des Quintaines.

Cette croix rappelle l'aventure de l'Abbé Quinot, longtemps vénéré à Saint-Hélen. Pendant la Révolution, alors qu'il porte le saint viatique à un moribond, accompagné d'un enfant de chœur, l'abbé est arrêté en ce lieu par des révolutionnaires venus de Léhon. L'enfant est tué et l'abbé pendu par les pieds au-dessus d'un brasier, mais les liens se rompent et l'abbé est sauvé.



Voici ce qu'on lit, dans un ouvrage écrit sur le château de Coëtquen où l'abbé Quinot fut chapelain :

"Monsieur le Recteur de Saint-Hélen, indisposé, fut appelé auprès d'un malade, mais ne pouvant s'y rendre, il pria l'abbé Quinot de le remplacer et de vouloir bien porter le Saint viatique au malade auprès duquel il était appelé. A peine l'abbé Quinot avait-il quitté l'église pour se rendre à la demeure du malade, qu'il rencontra une femme venant de Léhon pour l'avertir qu'il était menacé

de mort, et que les révolutionnaires la suivaient. En effet, ils ne tardèrent pas à atteindre le chapelain de Coëtquen. Comme il ne voulut pas se séparer de celui qu'il portait sur sa poitrine, les brigands dressèrent un bûcher et le suspendirent dessus. Quand les révolutionnaires virent les flammes atteindre l'abbé Quinot, ils s'éloignèrent. Les liens qui retenaient ce Saint-Prêtre se rompirent et il put aller communier et administrer le malade.

En reconnaissance de sa délivrance et pour en perpétuer le souvenir, il fit placer à l'endroit du bûcher une croix qui y est encore et que l'on appelle de son nom "La Croix Quinot". L'enfant de chœur qui était avec lui fut mis à mort. Cette croix est l'objet d'un pèlerinage. On y voit souvent des chandelles allumées, des fleurs déposées en reconnaissance des faveurs obtenues.

On cite à Saint Hélen plusieurs personnes qui ont été guéries par

l'invocation de l'abbé Quinot : François Delanoé de la Ville Hamon souffrait d'un violent mal de dents : il promit de relever la Croix Quinot qui était tombée. Aussitôt son mal céda.

Françoise Adam du Plessis Gestil et Mary Davy du même village ont été aussi guéries de violents maux de tête. La Croix ayant bientôt un siècle d'existence était penchée et menaçait de tomber. Mais les voisins ont fait à leurs frais un nouveau piédestal et préparer le terrain environnant La Croix pour y planter des arbustes. La Croix est chargée de chandeliers et d'une espèce de niche qui ne brille pas par l'élégance, mais elle prouve ainsi par les objets qui ornent La Croix le respect que l'on a pour la mémoire de l'abbé Quinot qu'on regarde comme un saint. Le 31 Décembre 1889"

(Extrait de "Saint-Hélen son histoire" de Jean Robin)

## Infos pratiques

### Pont de Coëtquen

Route de Coëtquen – Voie Communale n° 11

Le pont situé sur la voie communale n° 11, rejoignant la Ville Hamon au village de Coëtquen, se dégrade.

Pour cette raison, et ce depuis le 25 août 2020, la circulation y est interdite pour les véhicules de +3,5 Tonnes.

En cas de non-respect de cette interdiction, vous encourez une amende de 2<sup>ème</sup> catégorie pour le motif de "Inobservation d'une signalisation imposant une direction"..



### La Paroisse vous informe...

Depuis le 2 novembre au soir, il n'est plus possible de se rassembler dans les églises. En cette période de confinement, les églises de la paroisse resteront ouvertes toute la journée. Mais "tout rassemblement ou réunion en leur sein est interdit à l'exception des cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes", précise l'article 47 du décret du 29 octobre.

Aussi, pour suivre la messe, rendez-vous sur [www.ktotv.com](http://www.ktotv.com) ou à la télévision chaîne KTO ou France 2 (émission Le Jour du Seigneur).

Le père Benoit, curé de la Paroisse, reste joignable au 07.83.91.96.29.

### HEURES D'OUVERTURE

#### Déchetterie de Conillé

02.96.88.23.22

Ouverture

lundi - mardi - vendredi - samedi

Horaires

8h45 - 12h30 et 14h00 - 17h45

### RAMASSAGE DES SACS JAUNES

Semaine impaire

**Il vous est rappelé de ne pas déposer les sacs jaunes trop tôt ou de les laisser au bord des routes jusqu'au prochain passage et ceci dans un souci d'esthétique, d'émanation d'odeurs, tentation pour les animaux...**

**Il en est de même pour les poubelles (conteneurs verts) qui doivent être rentrées après le passage du camion.**

### Votre Pause Massage Bio & Locale



Dans mon Penn'Ty, je vous propose des massages traditionnels ancestraux, à l'huile de massage et aux huiles essentielles bio dans un environnement naturel.

Que vous préférerez un massage corporel de tout le corps ou partiel, un massage à l'huile ou habillé, allongé ou assis, vous pourrez vous ressourcer, vous détendre et lâcher prise en privilégiant votre environnement et en restant ancré localement.

Dans mon espace massage sur Saint-Hélen, ou à Dinan dans un local dédié, ou à domicile, vous pourrez profiter d'une pause bien-être énergisante et relaxante.

Je propose des abonnements à tarifs préférentiels, des cartes-cadeaux pour vos proches, des cures minceur naturelles, sur rendez-vous, du lundi au samedi.

*Hélénaise depuis mon plus jeune âge (avec des périodes de pause), je suis très attachée à mes racines. Ma vie professionnelle m'a amenée à beaucoup voyager et à découvrir de nombreux pays et de nombreuses cultures.*



*Et l'une des révélations de mes divers séjours fut le massage traditionnel, dont les effets positifs pour le corps et l'esprit se font ressentir sur plusieurs jours.*

*C'est ainsi qu'au bout de 15 ans dans mes précédentes fonctions de développement international, j'ai décidé de me reconverter et à mon tour de faire profiter aux autres des bienfaits des massages traditionnels.*

Je suis diplômée "Praticienne en techniques corporelles traditionnelles et ancestrales de Bien-Être" de l'école certifiée Santayarea (Rennes). Titre RNCP de niveau IV visé par l'État.

Retrouvez toute mon offre de massages sur mon site internet : [www.pennty.bzh](http://www.pennty.bzh)

*Covid-19 : mise en place de mesures sanitaires en accord avec les préconisations sanitaires gouvernementales.*

**Penn'Ty Massages Bio & Éthiques - Nolwen Prié - La Ruelle - 22100 St Hélen - 0664188063 - [nolwen@pennty.bzh](mailto:nolwen@pennty.bzh)**



Les personnes présentant une **ALD** (Affection Longue Durée) peuvent obtenir des masques gratuits en pharmacie, sur ordonnance de leur médecin traitant ou spécialiste.

Vous êtes concerné si vous avez une maladie chronique ou fragilisant votre système immunitaire, considérée comme à très haut risque médical de développer une forme grave du Covid 19.

**Parlez-en à votre médecin !**

## Le coronavirus qui bouleverse notre vie

### Un peu d'histoire

Un nouveau virus appelé coronavirus est apparu pour la première fois en novembre 2019 et plus spécialement à Wuhan dans la province de Hubei en Chine centrale. Le 17 novembre 2019 un homme d'origine chinoise, âgé de 73 ans, a été la première victime touchée par ce virus.

Le 11 mars 2020, l'épidémie est déclarée pandémie par l'organisation mondiale de la santé (OMS). Il s'agit d'une maladie infectieuse émergente appelée la maladie à coronavirus 2019 ou COVID-19.

La pandémie s'est propagée rapidement en Europe (Italie, Espagne, France) puis dans le monde entier faisant plus d'un million de décès.

En mars 2020, l'OMS demande que des mesures de protection essentielle soient prises et que l'hygiène préventive soit renforcée (suppression des contacts physiques, des bises, des poignées de mains...). Elle préconise surtout le port de masque afin d'éviter la contamination.

Le virus arrive en France en janvier 2020 où les trois premiers cas officiels sont recensés. Le 25 février 2020 deux foyers de l'épidémie sont dénombrés en France, un dans l'Oise et un autre en Haute Savoie et un confinement pour ces départements durant 14 jours sera instauré.

Le 14 mars : début du confinement pour la France entière : lors des élections municipales mise en place de mesures sanitaires dans les bureaux de vote et résultat à huis clos. Fermeture effective de tous les lieux publics non indispensables à la vie du pays.

Le 16 mars : déplacement réduit au strict nécessaire avec justificatif du déplacement ; mise en place du télétravail ; annulation des réunions familiales ou amicales ; fermeture des écoles, collèges, lycées et universités et fermeture des frontières.

Pendant le confinement il y a eu la mise en place de l'accueil exceptionnel des enfants des personnels soignants dans les écoles ; fermeture des parcs ; déplacement à pied uniquement autour d'un kilomètre de son domicile et arrêt des activités sportives.

Cette période de confinement (jusqu'au 11 mai 2020) a mis en exergue la solidarité des français les uns envers les autres. La multiplication des services de bénévolat, pour aider les plus fragiles, les plus isolés et les plus défavorisés, a vu jour.

### Mais que s'est-il passé à Saint Hélen dès le début du Covid 19

A partir du 23 mars, les communes de Saint Hélen, la Vicomté sur Rance et Pleudihen sur Rance ont mis en place une cellule intercommunale d'entraide de veille Covid-19. Cette cellule avait pour but de rassurer la population mais plus particulièrement de veiller sur les personnes fragiles et d'anticiper l'évolution de cette pandémie.

Elle était composée :

- pour la commune de Pleudihen sur Rance : David BOIXIÈRE, maire, Nathalie PRIÉ adjointe, Laurent PRIÉ chef du centre des sapeurs-pompiers de Pleudihen,
- pour la commune de la Vicomté sur Rance : Jean-Louis RUCET, maire sortant et Alain BROMBIN, nouvel élu,
- pour la commune de Saint Hélen : Pascal PERRIN, maire sortant, Marie-Christine PINARD, nouvelle élue, Solène SAMSON et Olivier BOIXIÈRE futurs adjoints,
- sur le plan médical : Dr Françoise VAN DIEN médecin généraliste à Pleudihen, Dr Bertrand PANGAULT, médecin généraliste en retraite et Patrice ROBIN infirmier,
- sur le plan gouvernemental Michel VASPART sénateur sortant et Nicolas LORMEL attaché parlementaire.

La cellule de crise se réunissait par visio-conférence plusieurs fois par semaine afin de suivre au plus près l'évolution du Covid 19 dans les trois communes.

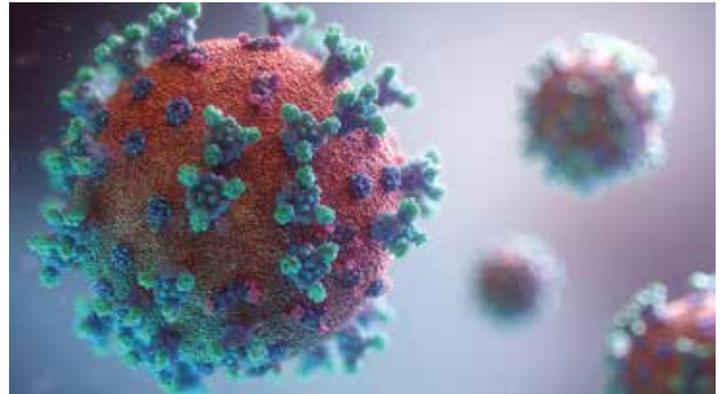
Elle a permis de mettre en place un suivi téléphonique et personnalisé des personnes les plus vulnérables pour s'assurer, d'une part de leur santé, et d'autre part, que leurs besoins fondamentaux soient couverts (courses, médicaments, aide à domicile...)

Ceci a été possible grâce aux 80 bénévoles mobilisés sur les trois communes dont 30 pour la commune de Saint Hélen (anciens et nouveaux élus, colistiers des deux listes et les membres de l'association Soleil Sourires).

C'est ainsi que 164 personnes ont été appelées dont 127 ont souhaité être suivies soit quotidiennement, soit tous les deux jours voire deux fois par semaine.

Cette action s'est poursuivie jusqu'au mois de juin et une relation conviviale entre les bénévoles et les personnes suivies s'est installée.

Mais il ne faut pas oublier la solidarité entre les voisins, qui a fait que chaque habitant puisse passer un confinement solidaire (aide pour les courses, prise des nouvelles des personnes...).



# Covid 19

## Et les masques alors

La vigilance et la prudence ont toujours été d'actualité au risque de rendre sans effet les six semaines de confinement. Le port du masque est donc devenu une obligation, mais la difficulté était de pouvoir en obtenir.

C'est alors qu'une héliennaise, Gisèle GRISON, a commencé la confection gratuite de masques de protection en tissus pour ses proches et ses voisins. Rapidement les demandes ont afflué puisqu'elle en a offert pour le personnel d'un EPHAD, les sapeurs-pompiers de Pleudihen, différentes entreprises, des aides à domicile et des personnels soignants hors département.

C'est alors que je l'ai contactée pour la fabrication de masques gratuits pour les habitants de Saint Hélien, la Vicomté sur Rance et Pleudihen sur Rance.

La cellule de crise a validé cette démarche et les trois communes ont recherché des bénévoles pour la confection de ces derniers.

Ce sont 50 couturières et coupeuses de tissus qui ont répondu présentes dont 18 couturières et 11 coupeuses se sont portées volontaires pour la commune de Saint Hélien. Vous avez trouvé pour certaines leurs photos en couverture mais il ne faut pas oublier également mesdames Josselin, Rivière, Boison, Legall, Briand, et Chapon. Par ailleurs c'est grâce aux dons de tissus et d'élastiques que la confection a démarré.

Certains élastiques ont été récupérés sur différents vêtements mais très vite l'achat a été nécessaire.

Un grand merci à M. Michel Vaspart pour le remboursement des factures, aux établissements de Saint Pierre de Pléguen et à l'entreprise Rozenn de Lamballe pour leurs dons. En effet c'est plus de 2 700 mètres d'élastiques qui ont été utilisés sur les trois communes.

Au total ce sont près de 6000 masques (adultes, adolescents et enfants) qui ont été réalisés, l'objectif étant de fournir gratuitement un masque par habitant. Au vu du nombre important de masques confectionnés une seconde distribution a eu lieu dans chaque commune.

Nous avons également obtenu par le biais de DINAN Agglo (avec une participation financière de 50%), 683 masques adultes et 152 masques enfants pour notre commune.

Enfin devant le nombre de masques restants, les trois communes ont décidé d'offrir deux masques par collégiens et lycéens.

## Aujourd'hui

Malheureusement la pandémie ne ralentit pas et notre département est de plus en plus touché.

Les salles des fêtes sont toujours fermées. Le port du masque est obligatoire lors de nos déplacements pour aller chercher les enfants à l'école, faire les courses, se rendre dans les administrations. Les bars doivent être fermés à 23 heures. Les buvettes dans les clubs sportifs sont interdites.

Alors **RESPECTONS ET APPLIQUONS** les gestes barrières : port du masque à changer toutes les 4 heures (pour ceux en tissus les laver à 60°, pour les jetables les mettre dans la poubelle), se laver les mains régulièrement ou appliquer du gel hydro alcoolique, aérer le plus souvent les pièces de nos maisons. Pensons à nous mais aussi aux autres.



## Merci

Je voudrais remercier, dans un premier temps, tous les bénévoles héliennais mais plus particulièrement nos couturières et coupeuses de tissus qui ont fait un travail remarquable avec beaucoup de générosité. Elles ont passées beaucoup de temps, qu'elles soient retraitées ou en activité pour nous permettre d'être équipé d'au moins deux masques.

Puis, dans un second temps, tout le personnel médical, qu'il soit médecin, infirmière et aides-soignantes en EHPAD, les aides à domicile (nous en avons sur la commune), le personnel communal et les enseignants qui se sont portés volontaires pour s'occuper des enfants de toutes ces personnes pendant le confinement, les employés des commerces alimentaires, les éboueurs ...

Sans leur dévouement notre vie sociale n'aurait pas pu continuer

Mille merci à toutes et à tous et plus particulièrement aux habitants de Saint Hélien, nous savions que nous pouvions compter sur vous.

Cette belle chaîne de solidarité communale est un bel exemple de Fraternité qui est l'un des piliers de notre République avec la Liberté et l'Égalité.

Que cette solidarité perdure à tous jamais.

*Si vous rencontrez des difficultés par rapport au Covid 19 (ou autre) n'hésitez pas à contacter la mairie.*

# COMMENT UTILISER SON MASQUE BARRIÈRE TISSU ?

## A NE PAS FAIRE



Le porter en dessous  
du nez



Ne couvrir que le  
bout du nez



Laisser le menton  
exposé



Le porter sous le  
menton



Le porter sans le  
serrer



Le toucher

## A FAIRE



- Se munir d'un masque propre
- Se frictionner ou se laver les mains avant la mise en place du masque et après son retrait
- Le positionner sur le haut du nez et couvrir le menton
- Ajuster et plaquer le masque sur le visage
- Le changer toutes les 4 h et plus si mouillé ou souillé
- Après utilisation, le protéger par un sac plastique en attente du lavage

## ENTRETIEN



Lavage en machine à 60 °C pendant 30 min,  
à défaut lavage à la main

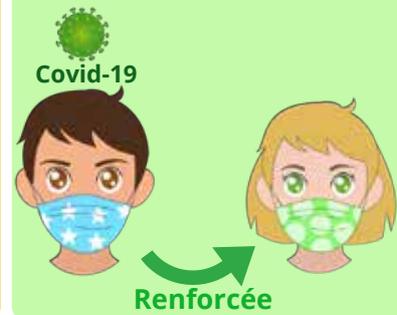
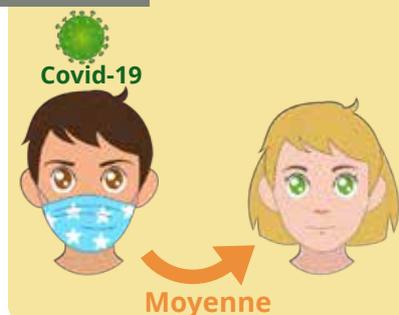
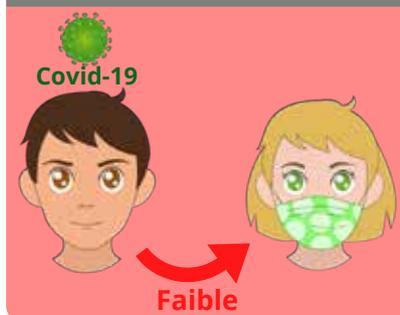


Sécher dans les 2 h qui suivent le  
lavage au sèche-linge ou sèche-  
cheveux et repassage (position coton)

Jeter le masque après le nombre  
maximum de lavage recommandé  
par le fabricant ou si détérioré



## NIVEAU DE PROTECTION



Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières

Mai 2020

Les informations culturelles et loisirs sont publiées sous réserve de modifications de dernière minute par les organisateurs.

Directeur de la publication : **Marie-Christine Pinard**

Rédaction : **Secrétaires de Mairie et Membres de la Commission Communication**

Conception : **Pépito-Créations** - 06 67 47 35 44 • pepito-crea@orange.fr.

Impression : **Impri'Media Bretagne** • ZA - Impasse de la Rabine Verte • 22100 St-Samson-sur-Rance • 02 96 39 23 50

